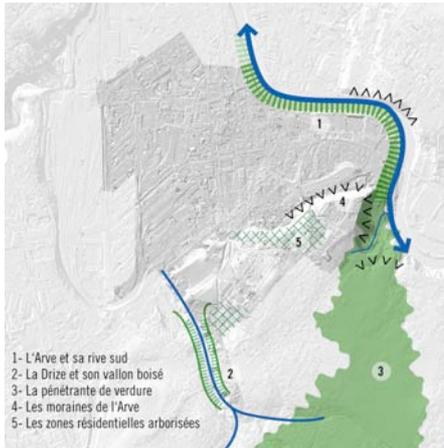


5. POLITIQUE DU PAYSAGE, DES SITES ET DU PATRIMOINE

5.1 Composantes paysagères



Éléments paysagers structurants



Modèle numérique de terrain (source SITG)

Le terme de paysage se prête à de multiples interprétations : les oppositions entre les visions naturalistes ou culturelles, les débats concernant son caractère objectif ou subjectif, etc. reflètent la complexité et la richesse d'une notion qui traite aussi bien des espaces vus que vécus, bâtis que non bâtis, hérités que projetés.

Par ailleurs, dans une commune insérée dans le tissu urbain, la dimension paysagère est étroitement liée aux qualités patrimoniales (monuments et sites) ainsi qu'aux espaces publics.

Du point de vue paysager et écologique, les éléments majeurs qui structurent le territoire sont :

- > **L'Arve** et sa rive sud constituent un vaste espace de loisirs (sports, promenade). Les enjeux concernent d'une part l'insertion du CEVA qui, malgré les mouvements topographiques induits, devra éviter de créer des ruptures dans cet espace. D'autre part, les berges en direction de Genève constituent un parcours de promenade qui pourrait être davantage valorisé (contact avec l'eau).
- > La **Drize** et son vallon boisé. Cet étroit vallon en limite communale subit une forte pression qui va encore s'accroître avec les développements urbains projetés à proximité et l'éventuelle création d'un pont routier. L'enjeu consiste à préserver les qualités naturelles du site.
- > La **pénétrante de verdure de Veyrier – Troinex** qui met en connexion le plateau de Pinchat avec les espaces agricoles plus au sud. Cet espace joue un rôle paysager majeur et offrant un espace de « respiration » dans un tissu fortement urbanisé. Un des enjeux est de pouvoir y intégrer des nouvelles installations sportives.
- > Les **moraines de l'Arve** qui constituent un espace naturel qui pénètre au cœur de la commune.
- > Les **zones résidentielles** de faible densité comportent une riche arborisation. L'enjeu est de préserver ce poumon de verdure.

5.1.1 Objectifs

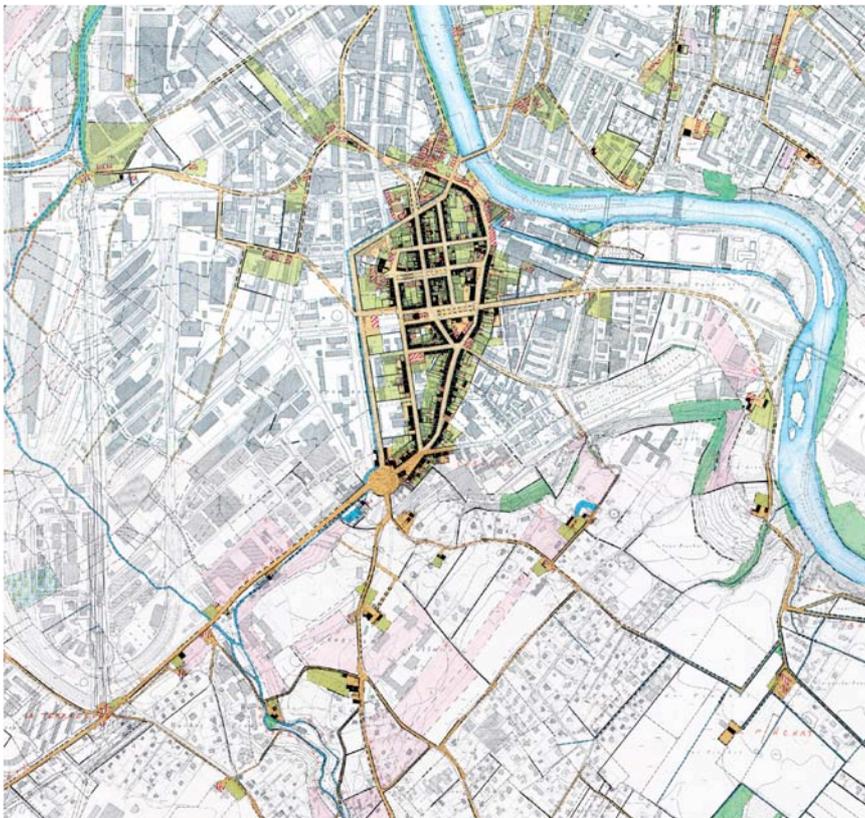
- > **Prendre en compte la richesse patrimoniale dans les projets d'aménagement des espaces publics.**
- > **Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti de la commune.**

5.2 Atlas du territoire genevois

En superposant le cadastre napoléonien (1806-1818) sur le plan d'ensemble actuel, cet atlas permet de mettre en évidence les éléments permanents et persistants du territoire. La permanence se réfère au caractère invariable d'un élément qui se retrouve de manière identique aux deux époques. La persistance introduit l'idée d'un changement-transformation, avec des éléments du tissu qui se sont substitués à d'autres, tout en gardant la même position sur le terrain.

La carte ci-dessous met ainsi en évidence la permanence de nombreux tracés de routes et chemins, du tissu bâti et du parcellaire et témoigne de la richesse du patrimoine historique de la ville qui fait l'objet d'une protection particulière (art. 94 à 104 de la LCI, L 5 05, protection du Vieux-Carouge).

Figure 9 : Report du cadastre napoléonien sur le plan d'ensemble (Atlas du territoire genevois)



5.3 IVS

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) est établi en application de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'IVS distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie (nationale, régionale et locale) et trois degrés de préservation des traces historiques, tels que murs, végétation, bornes, croix, etc. (sans substance, avec substance et avec beaucoup de substance).



Chemin du Bief-à-Danse

Sur la commune de Carouge, on trouve :

> Tracés avec substance :

- route de Drize (importance nationale)
- chemin du Bief-à-Danse (importance régionale)
- chemin de Grange-Collomb (importance régionale)
- chemin Vert (importance locale)
- chemin Baumgartner (importance locale)

> Tracés sans substance d'importance nationale :

- route des Acacias
- rue Ancienne
- rue Vautier
- rue de Veyrier
- rue Subilia
- rue du Grand-Bureau
- rue J.- Grosselin (tronçon nord)
- chemin de Pinchat
- route de Saint-Julien

La route de Drize, le ch. de Grange-Collomb et le ch. du Bief-à-Danse font par ailleurs partie des chemins de St-Jacques de Compostelle.



Coupe de principe sur la rte de Drize élargie

L'enjeu principal concerne la rte de Drize qui devrait faire l'objet d'un élargissement en vue de permettre la réalisation d'une voie bus, piste cyclable et trottoir. Cet élargissement porte atteinte au mur situé côté Ouest et à une partie de la végétation. L'avant-projet prévoit néanmoins la replantation d'un alignement d'arbres en vue de reconstituer à terme le caractère très verdoyant de cette voie.

5.4 Sites protégés et patrimoine bâti

Deux sites, l'un bâti, l'autre naturel font l'objet de mesures de protection particulières : le centre historique "Vieux-Carouge", régi par le plan de site N° 27383-265/236 et les rives de l'Arve régies par la loi L 4 16 du 4 mai 1995.

Le centre ancien constitue un **site bâti d'importance nationale** selon l'inventaire fédéral des sites construits, ISOS.

Par ailleurs, on y trouve 5 **objets classés** (voir plan ci-après) :

- 1 l'Eglise Ste-Croix (Place du Marché)
- 2 le Temple de Carouge (Place du Temple)
- 3 la Maison Guinand-Jacquemard (rue Vautier, 25)
- 4 la Maison Herpin-Berthelmer (rue du Vieux-Canal, 4-6)
- 5 la fontaine des Charmettes (rue J.-Dalphin)

Deux objets ont été **inscrits à l'inventaire** en 2004 :

- 6 le cinéma Bio 72
- 7 le tombeau du général J. Hauke-Bosak (dans le cimetière)

Une **procédure d'inscription à l'inventaire** est en cours d'instruction pour les objets suivants :

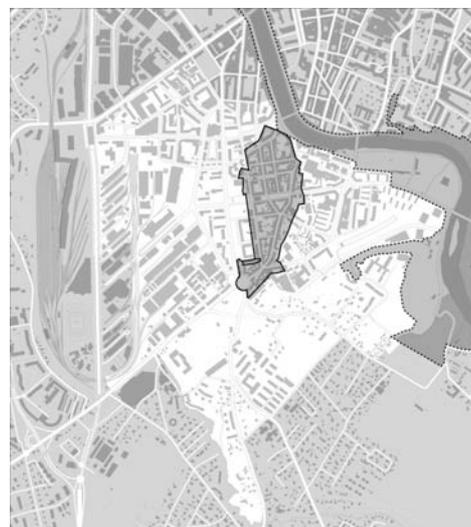
- > Bâtiment Arcoop, rue des Noirettes, 32-34
- > Poids public, rue de la Filature et Domaine public

Une **étude de plan de site** est envisagée pour l'ensemble dit des Tours de Carouge.

Aucune procédure d'inscription à l'inventaire n'est en cours concernant le **pont de Carouge**. La qualité de l'objet mériterait toutefois une mesure de protection. La Ville de Carouge est favorable à une telle inscription.

Carouge possède également un **patrimoine architectural contemporain** de qualité, relevé dans le guide "L'architecture à Genève 1919-1975" :

- > Le quartier des Tours de Carouge, réalisé entre 1958 et 1969 par les architectes L. Archinard, E. Barro, G. Brera, A. Damay, J.-J. Mégevand, R. Schwertz et P. Waltenspühl.
- > L'Institut et laboratoires de recherche Battelle (rte de Drize, 3-7), réalisé par G. Addor en 1953.



Périmètres protégés : Arve et Vieux-Carouge

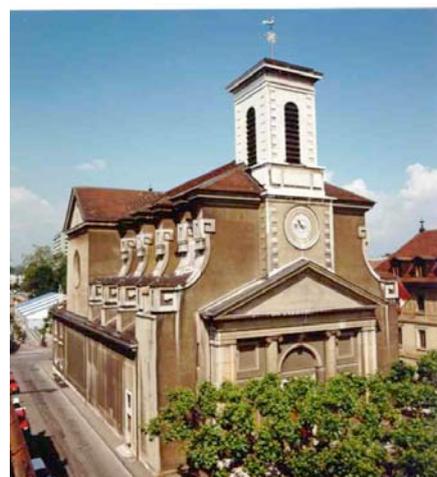
Inscription à l'inventaire (art. 9, LPMNS)

Les immeubles inscrits à l'inventaire doivent être maintenus et leurs éléments dignes d'intérêt préservés.

Toute personne qui envisage d'exécuter des travaux sur un immeuble porté à l'inventaire doit annoncer son intention en temps utile à l'autorité compétente.

Classement (art. 15, LPMNS)

L'immeuble classé ne peut, sans autorisation du Conseil d'Etat, être démoli, faire l'objet de transformations importantes ou d'un changement dans sa destination.



Eglise de Ste-Croix : monument classé



Bâtiment d'activités Arcoop



Rond-Point des Noirettes



Usine Parker Lucifer



Le bâtiment du SAN



Ateliers Ehrismann SA

- > Le bâtiment artisanal Arcoop (rue des Noirettes, 32-34), réalisé par les frères Honegger en 1958.
- > Un bâtiment artisanal et résidentiel à la rue du Centenaire 3-7, réalisé par L. Archinard, G. Brera, A. Damay, J.-J. Mégevand, R. Schwertz, P. Waltenspühl et E. Barro en 1959.
- > L'usine et dépôts pour Delacroixriche (Blvd des Promenades, 2bis), réalisé par L. Archinard, G. Brera, A. Damay, J.-J. Mégevand, R. Schwertz, P. Waltenspühl et E. Barro en 1960. Actuellement bibliothèque communale.
- > Le Service des automobiles (rte de Veyrier, 86) réalisé par les frères Billaud en 1961.
- > L'entrepôt et bâtiment administratif Natural (rte des Jeunes, 35), réalisé par J.-M. Lamunière en 1964.
- > Le centre communal et théâtre de Carouge (Rue Ancienne, 37), réalisé par le bureau ACAU en 1969.
- > Le centre artisanal Praille-Etoile (av. de la Praille, 55), réalisé par D. Julliard et J. Bolliger en 1972.

Le **patrimoine industriel** du secteur La Praille Acacias Vernets a également fait l'objet d'études historiques par le Service des monuments et des sites (Secteur Praille-Acacias-Vernets. Etude historique et patrimoniale. B. Frommel et E. Arikok. Direction du patrimoine et des sites. Juin 2006. Photos ci-contre tirées de l'ouvrage).

Les bâtiments recensés, situés sur le territoire carougeois sont (voir plan) :

- > Blanchisserie des Epinettes, 8 rue des Epinettes. Bâtiment intéressant de 1895, agrandi en 1952 et 1959.
- > Ancienne carrosserie Jules Bocquet, 5 rue François-Meunier. Bâtiment intéressant datant de 1930 (architecte V. Senglet).
- > Ateliers Ehrismann SA, 11 rue François-Meunier. Bâtiment intéressant datant de 1930 (architecte F. Quétant).
- > Rond-Point des Noirettes. Ensemble intéressant d'immeubles de logements qui prend forme avec la construction en 1897-98 des immeubles en tête de rue des Caroubiers et de la Gabelle.
- > Bâtiment d'activités Arcoop, 32-34 rue des Noirettes. Bâtiment intéressant datant de 1958 (architectes : Honegger Frères).
- > Ancien entrepôt de l'administration fédérale des téléphones, 56 rue des Noirettes. Bâtiment intéressant datant de 1931 (architecte : A. Guyonnet).
- > Maison Baron, 45 rue Subilia. Bâtiment intéressant de la fin du XVIII^{ème} ou début XIX^{ème} siècle.

- > Centre artisanal Praille Etoile, 55 av. de la Praille. Bâtiment intéressant datant de 1972 (architectes : D. Julliard, J. Bolliger).
- > Immeuble et entrepôts Natural Lecoultre, 35 rte des Jeunes. Bâtiment intéressant datant de 1964 (architecte : J.-M. Lamunière).
- > Usine Parker Lucifer SA, 16 ch. du Faubourg-de-Cruseilles. Site présentant un intérêt secondaire datant de 1919 (nombreux agrandissements et transformations ultérieurs).
- > Ancienne usine de carton Jean Gallay SA, 11 ch. du Faubourg-de-Cruseilles. Bâtiment présentant un intérêt secondaire datant de 1916 (architecte : G. Dériaz).



Ancienne carrosserie Jules Bocquet



Ancienne usine de carton Jean Gallay SA

5.5 Mise en valeur du patrimoine paysager et bâti

La protection du patrimoine relève essentiellement de compétences cantonales. La commune de Carouge est toutefois attentive non seulement à préserver les éléments naturels et bâtis qui la composent, mais aussi de les inscrire dans des projets qui permettent de les mettre en valeur afin que la population en bénéficie.

Plusieurs projets sont ainsi envisagés :

Concept de l'aménagement cantonal

Objectif 2.14 : Dans le tissu urbain, développer un maillage des espaces verts et publics qui relie les pénétrantes de verdure.

a) Vallon de la Drize

Dans le cadre des travaux de revitalisation, l'aménagement de cheminements piétonniers et d'espaces de loisirs sur la rive droite a permis de concilier protection des milieux naturels et espaces de détente pour la population, tout en valorisant le paysage du vallon.



Parc au bord de la Drize renaturée

⇒ fiche de mesures n° 9

b) Les berges de l'Arve

L'aménagement des rives, sous la forme d'une promenade, avec localement des possibilités de contact avec l'eau permettrait de valoriser la présence de l'eau en milieu urbain.



Rives de l'Arve à la hauteur de la Fontenette

c) Quartier des Tours

Les bâtiments ont fait l'objet d'une rénovation très soignée récemment. Par contre, les aménagements extérieurs ont tendance à se dégrader (végétation, éclairage) et à perdre de leur clarté par l'extension ou la surélévation de certaines constructions (stations-service) ou l'édification d'édicules. Un plan d'aménagement, voire un plan de site visant à définir les interventions nécessaires (mise en valeur de l'axe central Nord-Sud, concept lumière, requalification des jardins publics et places de jeux, etc.) et à redéfinir les conditions d'usage du sol des droits à bâtir doit être envisagé pour préserver et valoriser les qualités tout à fait exceptionnelles de cet ensemble.



Axe Nord-Sud et espaces collectifs au pied des tours

d) Le centre historique du Vieux-Carouge

⇒ **fiche de mesures n° 6**

La qualité de cet ensemble mérite un soin tout particulier dans les interventions sur l'espace public : choix des matériaux et du mobilier, éclairage, etc. Le rehaussement des quais du tram, la nécessité de remplacer les arbres de la Place du Temple ainsi que l'initiative communale pour une zone piétonne sont autant d'opportunités pour progressivement renforcer l'attractivité du centre historique.



⇒ fiches de mesures n° 10 et 20

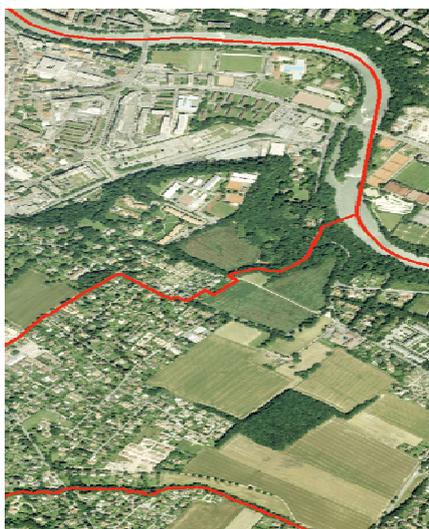
Concept de l'aménagement cantonal

Objectif 2.13 : Maintenir et mettre en valeur un ensemble diversifié de pénétrantes de verdure reliant les grands parcs à la couronne rurale et assurant le maintien de la flore et de la faune au cœur de la ville

Moyens :

- Privilégier les pénétrantes à forte valeur paysagère ou liées au milieu aquatique.
- Assurer une utilisation multifonctionnelle de ces espaces (protection de la nature, culture, délassément, sport, aération de la ville) en maintenant une continuité et une largeur variables.
- Tenir libres au public les accès aux cours d'eau et au lac en veillant à ne pas exercer une pression trop forte sur le milieu naturel.

Objectif 2.14 : Dans le tissu urbain, développer un maillage des espaces verts et publics qui relie les pénétrantes de verdure.



Pénétrante de verdure

e) Pénétrante de verdure

Cet espace, à cheval sur les communes de Carouge, Veyrier et Troinex, d'une grande valeur paysagère, pourrait être aménagé sous la forme d'un "parc rural", soit un espace conciliant agriculture, milieux naturels, espaces de détente et de loisirs, parcours de promenade et de découverte, mise en valeur du patrimoine et du paysage, etc. Dans cette optique, les installations sportives prévues par Carouge pourraient s'intégrer dans un concept plus vaste tenant compte de l'attractivité des espaces agricoles périurbains. Un tel projet pourrait ainsi permettre de mettre en valeur des éléments du patrimoine : chemins IVS, alignements de chênes, nant de la Guinguette, anciens vergers du Val d'Arve et pourrait aussi aboutir à des projets de type ferme didactique ou agriculture de proximité (jardins de Cocagne, affaire Tourne Rêve, etc.).

f) Plan directeur des arbres

La commune de Carouge a établi en 2002 un plan directeur des arbres⁶. Ce document comprend d'une part un inventaire du patrimoine arboricole communal décrivant l'état sanitaire des arbres et, d'autre part, des lignes directrices fixant les orientations pour les futures plantations selon une répartition typologique (grands ensembles, places et rues du Vieux-Carouge, parcs et squares, avenues) et déterminant les priorités d'intervention (remplacement).

Les priorités de remplacement à court terme sont :

- > platanes de la rue de la Débridée et plantations sur le trottoir
- > mail de la place de Sardaigne coté parc Cottier
- > tilleuls de la rue de Veyrier
- > vieux chênes du chemin de Pinchat
- > érables du parking du stade
- > acacias devant les immeubles de la Place de l'Octroi
- > alignements d'arbres le long des rues de Montfalcon et des Moraines

⁶ Inventaire et plan directeur des arbres de Carouge. Rapport final, Novembre 2002. Alain Etienne, architecte-paysagiste FSAP

Inventaire du patrimoine

